

est vraiment projetée, le ministre dira-t-il à la Chambre quel est le revenu global des différents services ferroviaires du nord-ouest du Québec dans les deux circonscriptions fédérales de Villeneuve et de Chapleau? Ces services desservent une population de 150,000 habitants? Quels sont aussi les principaux motifs de cette décision?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des observations des centres dont l'honorable député a parlé et je signalerai avec plaisir ces observations à la direction des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. Armand Dumas (Villeneuve): Puis-je poser au ministre une question supplémentaire, étant donné l'urgence de cette affaire? Consentirait-il à aborder sans délai cette question avec les représentants des chemins de fer Nationaux du Canada alors qu'ils sont ici à Ottawa?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, lorsque le ministère des Transports dit qu'il abordera une question avec la direction d'un organisme quelconque, cela veut dire immédiatement.

LE CABINET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'ADJOINTS PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Vu qu'il est souhaitable que des membres de l'autre côté de la Chambre puissent parler à la place des ministres lorsque ceux-ci doivent inéluctablement s'absenter de la Chambre, le premier ministre nous dira-t-il s'il songe à nommer bientôt des adjoints parlementaires? Peut-être puis-je répéter les paroles que l'honorable député de Rosedale (M. Walker) a prononcées cet après-midi à un autre sujet: "Combien de temps, Seigneur, combien de temps?"

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que la curiosité de mon honorable ami à ce sujet sera bientôt satisfaite.

LE SÉNAT

EXAMEN DES RÉFORMES ÉVENTUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser au premier ministre une question d'une bien plus grande importance. Étant donné que le premier ministre a eu plus d'une année pour méditer sur la réforme du Sénat, problème houleux et réfrigérant pour tout gouvernement, étant donné aussi le renouveau soutenu d'intérêt qui se manifeste à cet égard,

pour m'exprimer poliment, est-ce que le premier ministre voudrait dire à la Chambre quand il entend sauter le pas?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député, qui a le don des images, parle de sauter le pas. Je ne saurais m'exprimer ainsi. Je peux comprendre l'intérêt qu'un frère de la Colombie-Britannique prend à ce problème. Tout ce que je peux dire, c'est que lorsque la question sera étudiée et qu'on en fera part à la Chambre, ce sera non pas pour sauter le pas, mais dans le sens d'une action.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PICTOU (N.-É.)—DÉCLARATION AU SUJET DE CONGÉDIEMENTS ÉVENTUELS PAR LA "FERGUSON INDUSTRIES LIMITED"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a posé au ministre du Travail une question relative à des mises à pied qui devaient avoir lieu à la *Ferguson Industries Limited*, de Pictou, parce que les commandes de construction navale faisaient défaut. Je dirai que le député de Pictou a demandé à maintes reprises qu'on trouve des travaux pour ce chantier maritime et que, pour ce qui est de mon ministère, on s'occupe sans cesse d'examiner la situation relative à l'emploi dans nos chantiers maritimes; mais je ne puis rien dire de précis actuellement au sujet de ce chantier.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES SERVICES NON RÉGULIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Vu les observations du ministre des Transports concernant la concurrence entre les services aériens réguliers, je me demande s'il a également songé à modifier éventuellement la réglementation par l'État des services non réguliers par des petits avions légers et des hélicoptères.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu de sa question. La réponse est oui. Après avoir étudié la question, le gouvernement a conclu qu'il y avait lieu d'adoucir les dispositions concernant les demandes de licences pour l'exploitation de services aériens commerciaux non réguliers par des petits avions légers et des hélicoptères.

Le concept de la régularisation de la concurrence qui s'exerce dans les services d'utilité publique est déjà bien accepté quand il